

PARIS RECRUTE

DES PROFESSIONNEL·LE·S
DE LA PETITE ENFANCE DANS
PLUS DE 400 ÉTABLISSEMENTS



Pour plus de renseignements : paris.fr/les métiers de la Ville de Paris

Vous pouvez y exercer différents métiers :

Auxiliaire de puériculture

L'auxiliaire de puériculture prend en charge les enfants et répond à leurs besoins fondamentaux en favorisant leur bien-être physique, affectif, psychomoteur et relationnel. Il·elle informe également les parents du déroulement de la journée de leur enfant.

Conditions d'accès : vous devez être titulaire du diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture. Vous êtes recruté.e en CDD ou en tant que fonctionnaire après un concours.

Rémunération brute : environ 2 060 € en début de carrière.

Envoyez votre candidature à drh-recrut@paris.fr

Agent·e de puériculture

L'agent e de puériculture est chargé e de l'accueil et de la prise en charge des enfants aux côtés des auxiliaires de puériculture.

Conditions d'accès : vous devez être titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP Accompagnement éducatif petite enfance et avoir une expérience professionnelle dans le milieu de la petite enfance.

Statut : vous êtes recruté.e en CDD et vous êtes accompagné·e pour passer le concours pour intégrer la Ville de Paris comme fonctionnaire.

Rémunération brute : environ 1 930 € en début de carrière.

Envoyez votre candidature à drh-parisrecrut-agentsdepuericulture@paris.fr

Agent·e technique de la petite enfance (ATEPE)

L'agent·e technique de la petite enfance est polyvalent·e au sein de la crèche. Il·elle est chargé·e de la préparation du repas des enfants, de l'entretien du linge et de l'hygiène des locaux.

Statut: vous êtes recruté.e en tant que fonctionnaire, ou en contrat dans le cadre des dispositifs d'insertion.

Rémunération brute : environ 1 930 € en début de carrière.

Envoyez votre candidature à drh-recrut@paris.fr

Éducateur-rice de jeunes enfants

L'éducateur-rice de jeunes enfants met en œuvre les actions éducatives et sociales à destination des enfants et de leur famille dans le cadre du projet d'établissement.

Conditions d'accès : vous devez être titulaire du diplôme d'État d'Éducateur·rice de jeunes enfants. Vous êtes recruté·e après un concours.

Rémunération brute : environ 2 300 € en début de carrière.

Envoyez votre candidature à dfpe-recrutement@paris.fr

Responsable et adjoint·e d'établissement

Le·la responsable est chargé·e de la direction, de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement. Dans les plus grandes crèches, la direction est assurée par un·e responsable et un·e adjoint·e.

Conditions d'accès : sur l'un des diplômes suivants : infirmier·ère, infirmier·ère puériculteur·rice, cadre de santé, éducateur·rice de jeunes enfants, et remplir certaines conditions d'expérience professionnelle.

Envoyez votre candidature à dfpe-recrutement@paris.fr

Si vous êtes en formation, vous pouvez également intégrer la Ville de Paris par la voie de l'apprentissage, en travaillant en alternance dans l'un de nos établissements d'accueil de la petite enfance.